

**ETAT D'EXECUTION DES DECISIONS
ET RESOLUTIONS DES CONSEILS
DE MINISTRES DE 1992 A 1993**

**ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS ET DES DECISIONS PRISES
EN CONSEILS DES MINISTRES DU CILSS
1992 - 1993**

A. CONSEIL ORDINAIRE DES 6 ET 7 AVRIL 1992 A OUAGADOUGOU

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
Résolution relative au PRRD. 1. Sur la base du plan d'opération adopté par le Conseil : - engage le SE à élaborer le PRRD; à soumettre au Conseil Extraordinaire des Ministres de Nov.92. Le contenu du PRRD devrait comporter les éléments suivants : a) Objectif du plan : Configurer une nouvelle structure opérationnelle compatible avec les ressources des Etats membres, pôle d'excellence fonctionnant à moindre coût, doté de ressources financières stables, de ressources humaines hautement qualifiées, motivées et de grandes compétences. b) Activités liées à l'objectif: - Revue des programmes - Audit administratif, organisationnel, financier et comptable - Certification des comptes et nouvelle méthode de gestion, nouvelles structures ; textes juridiques (statut du personnel, règlement intérieur, règlement financier, manuels de procédure (août 1992) - Concertation avec les donateurs	Le rapport d'audit organisationnel financier et institutionnel du CILSS a été soumis au Conseil Extraordinaire des Ministres en Janvier 1993. Le personnel qualifié a été mis en place. Un test a été organisé pour le recrutement du RAF et des Conseillers en S.A. et GRN. Le poste de Conseiller en planification a été relancé pour insuffisance de candidatures. - La nouvelle grille devra motiver le personnel. - L'effectif du personnel a été réduit et est même en deçà de ce qui avait été proposé. - Les ressources financières stables dépendront des contributions. Le document de la revue des programmes a été soumis au Conseil de Banjul en mai 1993. Le rapport de l'audit a été présenté au Conseil Extraordinaire de janvier 1993. Les projets de ces différents textes et rapports ont été présentés à Banjul en mai 1993. Ils sont soumis aux présentes instances pour appréciation. Dans le processus de l'élaboration du PRRD, les donateurs ont été impliqués (atelier, réunion CILSS/Donateurs, PPO, concertations PM.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
- Démarrage de la nouvelle structure en janvier 1993. 2. Résolution relative à la mise en oeuvre du DIAPER III. - Mandate le SE de poursuivre et de parachever les négociations avec les partenaires concernés sur la formalisation des accords de financement de DIAPER III. - Engage les Etats à trouver les voies et moyens nécessaires à l'application adéquate du principe de la prise en charge progressive dudit projet.	La nouvelle structure sera effectivement en place en mars 1994 en ce qui concerne le Noyau Central. Pour les Programmes Majeurs, la mise en place interviendra courant 2^e semestre 94. La finalisation du contenu et du fonctionnement des PM démarre le 10 mars 1994. L'accord de financement a été signé le 21 juin 1993. Dans les programmes d'activités qui seront élaborés par les projets, il sera tenu compte de la prise en charge progressive du projet par les Etats.
3. Résolution relative à la commercialisation du bétail et de la viande - recommande aux Etats la mise en oeuvre des conclusions du séminaire de Nouakchott (22-25/3/1992) - engage le SE à entreprendre en rapport avec les Etats et les institutions concernées, les efforts nécessaires pour l'appui et la coordination des actions de mise en oeuvre des conclusions dudit séminaire. - lance un appel à la Commu. Intern. afin qu'elle soutienne les Etats et le CILSS dans la mise en oeuvre effective des conclusions dudit séminaire.	La mise en oeuvre des conclusions de Nouakchott est effective dans les trois pays du couloir central (Mali, Burkina, Côte d'Ivoire) où des organes de concertations ont été mis en place.
4. Résolution relative à la mise en oeuvre du Projet de Coordination Régional des Politiques Agro-alimentaires dans le Sahel (CREPAG) - Donne mandat au SE de poursuivre et renforcer davantage son action dans les domaines du développement des productions agricoles et la sécurité alimentaire, singulièrement par la mise en oeuvre du projet CREPAG.	Le projet CREPAG a démarré au Burkina, Tchad, Guinée Bissau, Sénégal.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
- Invite la communauté internationale à appuyer les efforts du CILSS dans la mise en oeuvre du CREPAG. 5. Résolution relative à l'harmonisation des plans et stratégies de gestion de l'environnement et leur intégration au processus de développement économique et social. - décide du renforcement de la mission assignée au CILSS notamment la fonction de coordination de la réflexion et des actions environnementales au niveau sous-régional. - demande au CILSS d'accorder un rang de priorité aux actions de conservation de l'environnement - d'entreprendre l'harmonisation des interventions dans le domaine de l'environnement en vue d'une gestion cohérente, performante et rationnelle des ressources. - d'assurer une meilleure intégration des actions environnementales au processus de développement économique et social.	Ceci devrait être traduit en actions concrètes dans le futur Programme Majeur "Politiques Gestion des Ressources Naturelles"
6. Résolution relative au contrôle phytosanitaire et à l'homologation des pesticides. - Engage le SE à entreprendre toutes les initiatives et à rechercher les moyens pour l'application de ces réglementations ; - lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne le CILSS dans la mise en oeuvre de la présente résolution.	Des concertations entre experts sahéliens ont permis une large diffusion des réglementations.
7. Résolution relative à la Phase IV du Programme AGRHYMET - donne mandat au SE de prendre toutes les dispositions pour l'aboutissement de la formulation de la phase IV. - invite le SE à prendre toutes dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre de la phase IV.	Le document de la phase IV a été adopté par le Conseil de Banjul. Les fonds ont été déjà mobilisés pour les activités des objectifs 1 et 2. Les fonds seront à rechercher pour l'objectif 3 du Programme ainsi que pour la formation.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
8. Résolution relative au suivi des ressources pastorales et à l'intensification de la production animale. - invite le SE à . prendre des dispositions urgentes pour la mise en oeuvre des conclusions de l'atelier sur le suivi des ressources pastorales tenu à Niamey en 1989. . inclure dans le programme de formation du Centre AGRHYMET un volet Elevage et Suivi des Ressources Pastorales. . appuyer à travers l'INSAH, les Etats en matière de recherche en produits animaux.	Les difficultés de mobilisation des fonds ne permettent pas la mise en oeuvre des conclusions. Ces deux aspects doivent être pris en compte dans les activités des PM formation et recherche.
9. Résolution relative à la situation financière et administrative. - Engage les experts financiers du CILSS et les CONACILSS à prendre et à diffuser des informations sur les réalisations du CILSS au niveau des Etats membres en vue de faire connaître l'impact de l'organisation et susciter une plus grande mobilisation autour de ses objectifs et de ses problèmes notamment financiers. - appelle à une révision des honoraires du Commissaire aux Comptes eu égard au volume des opérations et en tenant compte des usages en vigueur en la matière dans les OIG de la sous région.	Un document "Quelle valeur ajoutée du CILSS" a été élaboré et diffusé.
10. Résolution relative à la poursuite du Plan de Redressement Financier - donne mandat au SE pour parachever la mise en oeuvre du plan de redressement financier par déflation du personnel et d'autres mesures d'accompagnement. - engage les Etats membres à s'acquitter de leurs arriérés de contributions et des contributions courantes dans les délais requis en vue de soutenir l'effort de redressement financier entrepris.	Le licenciement du personnel a été fait en 3 étapes : Juin, juillet, décembre 1993. cf. niveau de mobilisation des contributions.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
- engage le SE à étudier la possibilité d'adopter pour l'ensemble du système CILSS un système de comptabilité générale - donne mandat au Ministre Coordonnateur et au SE de sensibiliser les Etats pour le paiement des contributions. - donne accord pour le recrutement des DG du DFPV (Pays Bas), AGRHYMET (PNUD) et INSAH (E.M.)	Le nouveau système de comptabilité générale est soumis aux instances pour appréciation. Des missions circulaires ont été effectuées pour sensibiliser les Etats membres. Le recrutement a été fait.
11. Résolution donnant quitus aux ordonnateurs pour la gestion des Exercices 1989 - 90.	-
12. Résolution relative à l'adoption du budget pour l'exercice 1992	-
13. Résolution relative à la désignat° du Secrétariat Exécutif du CILSS en tant qu'Institution associée au titre des dispositions relatives à la coopération régionale dans le cadre de la Convention ACP-CEE de LOME. - Recommande : . dans une perspective d'intégration régionale, d'associer le Secrétaire Exécutif aux négociations en rapport avec les services nationaux dans le domaine de ses attributions, dans le cadre des dispositions au titre XII de la Convention de LOME; en harmonie avec les activités des autres organisations de la région et dans le respect des compétences de ces organisations.	Des concertations avec la CCE-Bruxelles et avec la Délégation CCE du Burkina Faso, permettent l'application de cette résolution.
14. Résolution relative au développement de la coopération SAHEL/JAPON. - engage le SE à poursuivre ses contacts en vue de faire aboutir cette coopération par des programmes d'actions concrètes en faveur des Etats membres.	Une mission de l'Agence pour l'Agriculture "JALDA" a séjourné au Burkina Faso en vue de s'imprégner de l'expérience sahélienne en matière de techniques de conservation des eaux et des sols.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
15. Résolution relative au développement de la coopération CILSS/OCI. - donne mandat au CILSS de représenter le Sahel et de participer effectivement aux travaux du Comité de Solidarité Islamique avec les Pays du Sahel en vue de l'élaboration, de l'exécution et du suivi du Programme Spécial sur le Sahel articulé autour de la restauration de l'équilibre écologique et de la Sécurité Alimentaire.	Le CILSS a déjà participé activement aux phases de préparation du programme en rapport avec la BID et l'OCI. Sa validation par les Etats membres le 10/8/93. Une mission de sensibilisation de haut niveau qui s'est rendue dans 4 pays membres du Comité de Solidarité (Maroc, Arabie Saoudite, Koweït, Emirats Arabes Unis) du 4 au 18/01/1994 et la réunion des experts préparatoire du Comité de solidarité islamique avec les pays du Sahel les 6 et 7 février 1994 à Djeddah.
16. Résolution relative à la 7ème Journée CILSS. - engage le SE à tout mettre en oeuvre pour apporter l'appui nécessaire aux Etats membres pour l'organisation de la 7ème Journée CILSS.	Le CILSS a contribué financièrement et techniquement (Service Information) à l'organisation de la 7ème Journée CILSS qui a été célébrée sur le thème "Presse et Environnement".

B. CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES 7 ET 8 JANVIER 1993 A OUAGADOUGOU

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
A. <u>Décisions</u>	
1. Adoption du scénario 3 du rapport d'Audit	Un projet d'organigramme a été élaboré et le coût y relatif est soumis aux présentes instances
2. Approfondissement de la Revue des Programmes par le CILSS	La version de Mars 1993 a été soumise au Conseil des Ministres de Banjul
3. Elaboration du Manuel de Procédure et de Gestion	- La revue détaillée du Système de gestion administrative, financière et comptable ainsi que - les manuels de procédures administratives, financières et comptables existants et une synthèse ont été présentés au Conseil des Ministres de Banjul
4. Elaboration des systèmes d'informatin de comptabilité et d'informatisation	- Choix des applications appropriées du système de gestion du CILSS - Adaptation desdites applications
5. Négociation cas par cas avec les donateurs pour déterminer les taux de frais de gestion conformément à la Résolution n° 2 du Conseil Extraordinaire des Ministres de Bissau en juin 1991	Les donateurs contribuent à travers les projets au fonctionnement du système CILSS par des frais de gestion.
6. Ratification par les Etats membres des statuts du CILSS et leur dépôt au niveau du système des Nations Unies	Les projets de statut sont soumis aux présentes assises pour approbation
7. Approbation du Plan Triennal par le Sommet des Chefs d'Etat	Une note de présentation du Plan Triennal sera présentée au Sommet des Chefs d'Etat
8. Adoption du principe du budget programme	Un projet de Budget-Programme est soumis à l'appréciation du CTE.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
9. Réalisation annuelle d'un Audit externe financier et comptable	Le rapport des arrêtés des comptes a été élaboré par une équipe d'experts CILSS/Club. Il est soumis au CTE pour appréciation.
10. Nomination des CONACILSS par les Ministres chargés de la tutelle du CILSS auprès de qui ils restent rattachés tout en renforçant leur rôle et leur statut au plan national	Les tâches et le statut des CONACILSS avaient été soumis au Conseil des Ministres de Bamako en Février 1991 qui avait reporté son approbation.
11. Préparation d'un système d'information de gestion et d'informatisation au 31 mars 93	Le travail du consultant ayant consisté en (cf P1 n°4) a été présenté en Mai 1993 à Banjul
12. Licenciement des 56 cadres et agents sur budget Etats membres et paiement de leurs droits au plus tard le 30 avril 1990	Le licenciement a concerné 83 agents. Il n'a été effectivement appliqué que le 31 Juillet 1993.
13. Préparation des manuels de procédures au 31 mars 1993	Le travail du consultant ayant consisté en (cf P1 N° 3 a été présenté à en mai 1993 à Banjul.
14. Approfondissement de la Revue des Programmes au 31 mars 1993	Un comité interne a été mis en place par le Secrétaire Exécutif. Le document de la Revue de programme a été présenté en mai 1993 à Banjul
15. Recrutement du personnel du Noyau Central et mise en oeuvre de la nouvelle structure (Noyau Central) Recrutement du RAF.	Le recrutement du personnel du Noyau Central a été fait (Conseillers, RAF). Le poste du Conseiller en planification a été relancé.
16. Transfert des programmes et projets après la Revue des Programmes	La localisation des projets et programmes dans les Programmes Majeurs ressort dans la nouvelle version de la Revue de programmes qui vous est soumise pour appréciation.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
17. Mise en oeuvre du nouveau système comptable (type privé et unifié)	Le nouveau système comptable est opérationnel depuis le 31/01/1994
18. Approbation de la Convention portant création du CILSS par le sommet des Chefs d'Etats.	Le Projet de convention est soumis au présent CTE pour appréciation.
19. Participation du CILSS à toutes les rencontres de la CNUED en cours et harmonisation des positions des Etats.	Le CILSS a été représenté à toutes les réunions du CIND. La dernière ayant eu lieu du 15 au 18/01/94 à New York.
B. Résolutions	
1. Résolution relative au PRRD - engage le Secr. Exéc. à mettre en oeuvre rapidement les recommandations de l'Audit.	Toutes les recommandations de l'Audit adoptées par le Conseil des Ministres ont été exécutées.
2. Résolution relative à la revue des programmes:-donne mandat au SE de mettre en place un Comité interne qui, sous sa supervision et en collaboration avec les Directeurs Généraux des Institutions Spécialisées, sera chargé de l'élaboration effective de cette revue programme à soumettre au Conseil Ordinaire des Ministres prévu en avril 93.	Le Comité interne a été effectivement mis en place. La Revue des Programmes a été adoptée comme document provisoire par le Conseil de Banjul en attendant l'élaboration du Plan Triennal.
3. Résolution relative à l'allocation de frais de gestion au CILSS sur les financements mobilisés: - donne mandat au SE de déterminer en concertation avec chacun des bailleurs de fonds, les modalités de ce prélèvement et de veiller à une gestion rationnelle des ressources prélevées.	Le projet de la charte de coopération CILSS/Donateurs prendra en compte les modalités de prélèvements.
4. Résolution relative au paiement des contributions et à l'apurement des arriérés de cotisations. - engage les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions et à apurer leurs arriérés de cotisations dans les délais requis en vue de soutenir les efforts exigés par la restructuration du CILSS.	Le montant des arriérés de contributions au 31/12/1993 s'élevait à 498 026 222 FCFA (cf tableau ci-joint)

C. CONSEIL DES MINISTRES DE BANJUL LES 7 ET 8 MAI 1993

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
A) <u>Décisions</u>	
1. Acceptation de l'offre du Club du Shel concernant le recrutement d'un consultant en collaboration avec le CILSS et chargé de la clarification des coûts de transformation.	Le Club du Sahel a recruté un expert comptable qui a appuyé le CILSS dans la certification des comptes.
2. Identification des 50 agents à licencier et évaluer leur indemnité de départ.	83 agents ont été licenciés. Leurs deoits ont été entièrement payés.
3. Elaboration d'un manuel de procédures et d'informatisation du système comptable en tenant compte de la décision du Conseil Extraordinaire des Ministres tenu à Ouaga en janvier 1993 et relatif à la comptabilité privée.	Le rapport du consultant recruté par le CILSS à cet effet est soumis au CTE pour appréciation
4. Adoption de la Revue de Programme comme document provisoire jusqu'à l'élaboration du Plan Triennal qui sera discuté avec les bailleurs de fonds et soumis pour approbation au prochain Conseil des Ministres.	Le projet de cadre d'orientation général et de Plan Triennal a été présenté à la réunion CILSS/ Donateurs les 13 et 14 janvier 1994 à Ouagadougou.
5. Limitation des prochains rapports au CTE aux questions techniques.	Cette recommandation devrait être prise en compte par le présent CTE.
6. Présentation au Conseil des Ministres d'un document de synthèse annexé des rapports des commissions spécifiques.	Cette recommandation devrait être prise en compte par le présent CTE.
7. Recrutement rapide du personnel du Noyau Central de façon provisoire pour un contrat de trois (3) ans sur la base du statut du personnel actuel jusqu'au prochain Conseil des Ministres.	Les conseillers ont été recrutés et sont en place.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
8. Recrutement du personnel du Noyau Central par le Secrétaire Exécutif sur une base technique en associant les CONACILSS et approbation par le Ministre Coordonnateur. A cet effet, le CV des postulants doit parvenir à temps aux Etats.	Le recrutement des cadres supérieurs (conseillers, RAF) a été fait. Le recrutement du personnel d'appui subalterne se fera après adoption du statut du personnel par le présent Conseil.
9. Célébration de la 8 ^e Journée CILSS qui coïncide avec le 20 ^e anniversaire de l'Institution (résolution)	La Journée CILSS a été célébrée sur le thème "Presse et Environnement".
10. Adoption du budget 1993 arrêté à 318 490 010 FCFA en donnant la priorité au licenciement des 56 agents. Un collectif budgétaire doit être élaboré et présenté au Ministre Coordonnateur pour approbation.	83 agents ont été licenciés au lieu de 56. Les droits sur budget Etats membres de tous les agents licenciés ont été payés. Le collectif budgétaire a été approuvé par le Ministre Coordonnateur.
11. Appel aux Etats membres pour honorer leur engagement en s'acquittant de leurs arriérés et en versant leur contribution de 1993.	La situation des arriérés et du versement des cotisations 1993 est présentée en annexe.
B) <u>Résolutions</u> 1 . Résolution relative à la poursuite du PFIE pr une phase de consolidation de 12 mois du 1 ^{er} juillet 1993 au 30 juin 1994 d'une part et par l'instruction d'un PFIE 2 de 5 ans.	La phase de consolidation prend fin le 30 juin 1994. Les termes de références de l'étude de factibilité de la phase 2 du PFIE ont été soumis à la CCE pour approbation. L'étude de factibilité est en cours.
2 . Résolution relative à l'adoption de la déclaration de Dakar sur les politiques de Populations au Sahel. - Donne mandat au Secrétaire Exécutif de rechercher le financement nécessaire à la mise en oeuvre des actions inscrites dans ce programme.	La mobilisation des fonds est en cours.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
3. Résolution relative à la préparation et à la tenue de la Conférence Régionale sur la problématique du foncier et la décentralisation. - engage le Secrétaire Exécutif à prendre toutes les dispositions nécessaires indispensables à la préparation et à la tenue de la Conférence Régionale.	La préparation de la Conférence se poursuit. Initialement prévue du 21 au 25 mars 1994, elle a été reportée pour fin mai 1994.
4. Résolution relative à la mise en oeuvre de la Convention Internationale sur la désertification - donne mandat au Ministre Coordonnateur pour entreprendre toutes les initiatives requises pour promouvoir activement les intérêts des Etats membres dans le cadre du processus de négociations de la convention. - engage le SE à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en oeuvre effective des résolutions issues de la rencontre de Ouagadougou.	Le Ministre Coordonnateur et le SE ont participé aux réunions de la 2^e Session à Genève, de la 3^e Session à New York et de la 4^e Session à Genève. Les études de cas ont été réalisées et validées.
5. Résolution relative à l'adoption du Budget pour l'exercice 1993.	-
6. Résolution relative à l'organisation de la Journée CILSS : - invite les Etats membres à célébrer la 8^e Journée CILSS autour du thème "Presse et Environnement" - engage le SE à tout mettre en oeuvre pour apporter l'appui nécessaire aux Etats pour l'organisation de la 8^e Journée CILSS.	Un appui a été apporté aux Etats membres pour la Journée CILSS célébrée sous le thème "Presse et Environnement".
7. Résolution relative à l'approbation et au financement de la Phase IV du Programme AGRHYMET. - donne mandat au SE pour rechercher le financement nécessaire à la mise en oeuvre des actions inscrites dans ce programme.	cf. niveau de mobilisation des fonds USA : 2 200 000 000 FRANCE: 1 200 000 000 ITALIE: 560 000 000

D. CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES - OUAGADOUGOU, 10 AOUT 1993

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
A) <u>Décisions</u>	
1. Paiement intégral des autres frais de licenciement à la charge des Etats membres et ce dans les meilleurs délais.	Tous les frais à la charge des Etats membres ont été payés. Il reste à honorer les nouvelles charges engendrées par le départ des 24 agents.
2. Paiement des arriérés de contributions dans les plus brefs délais.	Le Sénégal seul a procédé à un versement en décembre d'un montant de 25 millions.
3. Adoption d'une phase transitoire pour la mise en oeuvre de la structure adoptée par le Conseil des Ministres en janvier 1993. Mandat a été donné au Ministre Coordonnateur et au Secrétaire Exécutif d'élaborer et d'exécuter un planning de mise en oeuvre de cette nouvelle structure. Compte rendu sera fait au prochain Conseil des Ministres.	La mise en place de la structure se poursuit suivant le planning qui a été élaboré.
4. Elaboration d'un schéma directeur décennal comme cadre général de travail pour le système CILSS.	Le projet de cadre d'orientation général et de plan triennal est soumis à l'appréciation du présent CTE.
5. Dispositions nécessaires à prendre par le Secrétaire Exécutif auprès des Etats membres pour le parachèvement des projets de textes administratifs et juridiques.	Les projets de textes sont soumis à l'appréciation du présent CTE.
6. Mandat donné au Ministre Coordonnateur en collaboration avec le Secrétaire Exécutif, le Directeur Général du Centre AGRHYMET et le Coordonnateur du DIAPER pour trouver les solutions au problème de la localisation de DIAPER III et ce en collaboration avec les partenaires concernés.	Le transfert du DIAPER III au Centre AGRHYMET (Niamey) est effectif. Le personnel de l'ECA et les animateurs locaux sont sur place. Les activités de la première campagne sont lancées.
7. Renforcement des relations CILSS/ Club du Sahel autour d'un nouveau programme commun.	Il est prévu dans le programme d'activités 1994 une concertation CILSS/Club en vue de l'élaboration d'un programme commun.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
8. Elargissement du Cercle des partenaires du CILSS aux ONGs et aux Institutions Islamiques (OCI, BID...)	La coopération CILSS/OCI/BID se matérialise à travers le programme OCI/SAHEL dont la mise en oeuvre est très avancée. La programmation 1994 prévoit un déploiement (ouverture) du CILSS.
9. Traitement de certains grands dossiers d'actualité (CNUED, Programme spécial de Coopération SAHEL/OCI/BID Programmes régionaux au titre de Lomé IV.	Le CILSS est représenté au plus haut niveau à ces différentes rencontres.
10. Mandat donné au Ministre Coordonnateur du CILSS pour saisir son Excellence M. Blaise COMPAORE, Président en Exercice du CILSS pour transmission diligente de la requête officielle du CILSS au Secrétaire Général de l'OCI.	(Confère page 15)
11. Appel à la Communauté Internationale pour appuyer le CILSS dans la lutte contre les acridiens.	(Confère page 15)
12. Définition claire dans l'élaboration des nouveaux textes du système de recrutement selon une clé de répartition qui tienne compte du niveau de contribution et avantages liés à l'hébergement des sites afin que tous les Etats soient effectivement représentés.	Cette recommandation est prise en compte dans les nouveaux textes qui sont soumis à l'appréciation du CTE.
13. La rotation du poste de Secrétaire Exécutif et des autres postes électifs (Directeurs Généraux et Contrôleur Interne).	Cette recommandation sera ultérieurement prise en compte.

DECISIONS ET RESOLUTIONS DU CONSEIL	ETAT D'EXECUTION
1. Résolution n° 1 relative au Programme Spécial Sahel/OCI/BID - donne mandat au Ministre Coordonnateur, pour saisir S.E. Monsieur Blaise COMPAORE, Président en Exercice du CILSS pour la transmission diligente de la requête officielle du CILSS au Secrétaire Général de l'OCI l'attention des pays membres du Comité de Solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel pour la recherche du financement du Programme Spécial de Coopération SAHEL/OCI/BID. - lance un appel pressant au Comité de Solidarité Islamique de l'OCI avec les Peuples du Sahel pour une aide alimentaire d'urgence aux pays du Sahel, une assistance dans le cadre de la lutte contre l'invasion des criquets pelerins.	La requête a été introduite en mi-janvier 1994. - Une mission de sensibilisation de haut niveau a été dépêchée par les Présidents en exercice de l'OCI et du CILSS auprès des souverains du MAROC, de l'ARABIE SAOUDITE, du KOWEIT et des EMIRATS ARABES UNIS du 03 au 17 janvier 1994. - Organisation par l'OCI à Djeddah du 6 au 7 février 1994 d'une réunion des Experts des pays membres du Comité de Solidarité Islamique, pour valider le document de programme en vue de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI à TUNIS. Une aide de 5 000 000 \$ US a été accordée à l'ensemble des pays touchés par le fléau dont: - Mali : 300 000 - Niger : 300 000 - Tchad : 300 000 - Sénégal : 250 000 - Mauritan. 300 000 - Gambie : 250 000 - Burkina F. 250 000
Résolution relative à la menace acridienne - prend l'engagement pour que les prospections puissent se dérouler dans toutes les zones concernées. - lance un appel à la communauté internationale pour appuyer les efforts nationaux afin d'enrayer ce début d'invasions et éviter une nouvelle épreuve au Sahel.	- - Intervention des partenaires traditionnels sur le plan bilatéral en plus de l'aide de la BID. - Fonds de secours pour la lutte contre le criquet pelerin dans le Sahel inclus dans le Programme Spécial OCI/CILSS/BID.

B. CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES 7 ET 8 JANVIER 1993 A OUAGADOUGOU (suite)

DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES	ETAT D'EXECUTION
Résolution relative à l'adoption du PRRD du CILSS - engage le SE à mettre en oeuvre rapidement les recommandations de l'audit.	A nos jours, presque toutes les recommandations de l'audit ont été mises en oeuvre.
Résolution relative à la revue des programmes - donne mandat au SE de mettre en place un comité interne, qui sous la supervision et en collaboration avec les DG des institutions spécifiques, sera chargé de l'élaboration effective de cette revue des programmes à soumettre au Conseil Ordinaire des Ministres	cf. Etat d'exécution au point B.2
Résolution relative à l'allocation de frais de gestion au CILSS sur les financements mobilisés. - donne mandat au SE de déterminer en concertation avec chacun des bailleurs de fonds, les modalités de ce prélèvement et de veiller à une gestion rationnelle des ressources prélevées.	
Résolution relative au paiement de contributions et à l'apurement des arriérés de contributions. - engage les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions et à apurer leurs arriérés de contributions dans les délais requis en vue de soutenir les efforts exigés par la restructuration du CILSS.	(Faire ressortir le niveau actuel des arriérés de contributions.)